



Les livrets thématiques

La Transition culturelle et éducative
Pour l'émancipation

1 Le projet

L'émancipation est possible grâce à une politique qui priorise très fortement l'éducation et rende la culture accessible, praticable par tous. C'est pourquoi l'éducation et la culture sont deux priorités du projet d'une l'Isle à l'autre et sont très étroitement articulées.

Nous voulons le meilleur pour tous les élèves : réussite scolaire et professionnelle, plaisir à apprendre, joie à fréquenter l'école, accomplissement individuel.

Nous avons décidé de présenter nos mesures concernant le Sport et les Associations à travers ce livret car leurs rôles essentiels sur le plan éducatif et culturel est évident.

La culture et l'éducation c'est :

- *Développer une politique éducative et culturelle qui vise l'émancipation et l'épanouissement de chacun grâce à une véritable et large égalité d'accès*
- *Œuvrer pour l'émancipation humaine*

Émanciper, c'est instruire. Seule richesse qui augmente pour chacun quand on la partage entre tous. Le savoir repousse les frontières de l'ignorance et en grandissant l'individu, grandit la société dans laquelle il vit.

Émanciper, c'est qualifier. La qualification est la garantie d'une maîtrise professionnelle durable parce que susceptible de s'enrichir et d'évoluer. Reconnue par les conventions collectives, elle est source de droits sociaux et essentielle à l'heure de l'inversion de la hiérarchie des normes.

Émanciper, c'est affranchir l'individu de toute influence, développer l'esprit critique, parvenir à l'autonomie pour être libre.

- *Concernant l'éducation :*

Cela signifie que chaque individu doit pouvoir faire des expériences dont il sort grandi personnellement et qui lui permettent de découvrir qu'il fait partie d'une collectivité, de la vie d'une commune, au sein de laquelle il va se sentir invité à participer,

- *Concernant la culture :*

Il s'agit de développer et de créer de nouveaux espaces de participation, de production, d'échanges et d'apprentissage.

- *Il est donc nécessaire de réunir tous les acteurs de l'école et de la culture :*

Au sens le plus large, afin d'évaluer la situation actuelle et les besoins nouveaux. Ceci permettra que cette ambition politique s'appuie sur une description concrète par les véritables acteurs.

• *L'Éducation*

- Encourager la jeunesse
- Des écoles où il fait bon apprendre
- Prendre en compte les besoins des tout-petits
- Améliorer l'offre d'enseignement sur le territoire
- Installer un lieu de diffusion du Savoir pour tous.tes

• *La Culture artistique*

- Initier une grande concertation sur la politique culturelle
- Fortement faciliter l'accès à la culture
- Faciliter la création artistique locale
- Réanimer le lieu cardinal de la ville pour y placer la Culture
- Réanimer et créer les lieux culturels hors du centre
- Identifier le site de la salle de spectacle

• *La Culture sportive*

- Généraliser la pratique sportive
- Construire l'égalité dans le sport
- Pérenniser et améliorer la situation locale

• *Les Associations*

- La vie associative : un rôle culturel et social essentiel

Les engagements municipaux d'une l'Isle à l'autre en faveur de la vie associative Lisloise :

- pour une action communale véritable partenaire de l'action associative
- pour une vie communale riche de projets associatifs
- pour une vie communale en soutien des besoins des associations

2 L'éducation

Mesure 1: Encourager la jeunesse

- Soutenir les projets citoyens, humanitaires, associatifs portés par les jeunes grâce à des subventions, locaux et toute aide logistique
- Créer des lieux de citoyenneté, de débat et d'éducation à l'esprit critique pour les jeunes :
 - un conseil Municipal des Jeunes pérennisé
 - un soutien à la Philosophie pour les jeunes à la MJC ou au sein d'autres structures
- Accompagner les jeunes dans leur projet professionnel et leur accès aux droits :
 - bureaux information jeunesse, missions locales de services publics fortement soutenues
- Soutenir et conforter très fortement les actions et associations d'aide aux devoirs

Mesure 2: Des écoles où il fait bon apprendre

- Identifier des lieux de nature et de découverte typiques de l'identité lisloise (géographique, historique et patrimoniale) dans l'optique de favoriser la citoyenneté et l'apprentissage à l'environnement. En utilisant les lieux appartenant à la commune et à l'intercommunalité pour les transformer à cet usage
- Définir une sectorisation explicite et transparente pour les écoles maternelles et élémentaires suite à une concertation avec les Écoles et les Parents d'élèves. Celle définie à l'occasion du 22ème collège doit être évaluée. Une problématique très conséquente est celle des Transports Scolaires : l'intercommunalité devra accepter d'être déléguée par la Région des compétences Transports
- Aménager les bâtiments de responsabilité communale et intercommunale pour ouvrir un « espace parents » animé par les associations de parents d'élèves dans chaque école : aménager dans tous les établissements des espaces de détente, de rencontres et d'échanges entre élèves ; des salles de réunions et de repos pour les professeurs
- Continuer à aménager des installations sportives de qualité accessibles aux associations scolaires
- Soutenir et développer l'accompagnement à la parentalité dans les équipements

municipaux ou des maisons de l'enfance: temps d'échanges entre parents et professionnels, accueils jeux pour les tous petits, ateliers, rendez-vous individuels ou réunions

- Scolariser tous les enfants, quelle que soit leur situation, comme la loi le prévoit
- Favoriser la formation continue des personnels qui travaillent dans les écoles
- Fournir un bus et chauffeur aux écoles pour que les sorties scolaires soient simples à organiser
- Parvenir à des cantines se fournissant avec des produits locaux et bio à 50% et plus
- Pérenniser et améliorer le barème de tarifs pour la cantine permettant aux familles les plus défavorisées d'inscrire leur enfant à la cantine scolaire, afin de permettre à ces enfants, y compris les enfants d'origine étrangère, de s'insérer dans la vie de leur école
- Garantir le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et en particulier de l'article 3 concernant la protection de l'enfant scolarisé et de sa famille, y compris sans papiers
- Lutter contre toute forme de violence à l'école :
 - Former l'ensemble du personnel à la gestion des phénomènes de violence physiques et psychologiques
 - Former les personnels de crèche, du périscolaire et intervenants sur le temps scolaire à la prévention des violences éducatives
 - Adopter dans chaque établissement un plan de lutte contre les violences physiques et psychologiques et le harcèlement scolaires (en augmentation dans de nombreux établissements) en l'intégrant dans le CLSPD - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Mesure 3: Prendre en compte les besoins des tout-petits

- Développer le service public local de la petite enfance en proposant des modes d'accueil diversifiés et adaptés à tous (crèches, multi-accueils, lieux d'accueil enfants-parents, relais assistantes maternelles...) afin de permettre à tous les parents d'obtenir une place pour leurs enfants
- Développer des aires de jeux inventives, naturelles, intergénérationnelles, respectueuses des normes environnementales dans les espaces publics du centre-ville aux quartiers

- Instaurer en partenariat avec l'Education Nationale une visite médicale complète et obligatoire dès la moyenne section de maternelle afin notamment de diagnostiquer les pathologies entraînant des troubles de l'apprentissage
- Rendre la procédure d'attribution des places en crèches plus transparente et plus rapide en unifiant les procédures de demande de place (crèches associatives, familiales, parentales ou municipales)

Mesure 4: Étudier la mise en place d'un enseignement Post-Bac sur le territoire

- Étudier la mise en place d'un Enseignement Supérieur avec toutes les institutions responsables. Par exemple, mais pas seulement, un BTS Santé Social ; de manière à assurer une continuité après le BAC Santé Social (ST2S) du Lycée Joseph Saverne vers un enseignement supérieur
- Étudier la mise en place d'un internat en collaboration avec les services de l'Education Nationale
- Étudier la mise en place d'un Centre de Formation pour des préparations aux concours de Santé et Carrières Sociales
- Valoriser les formations Post-Bac existantes (autour du vélo)

La question d'une nouvelle école

Au vu de la croissance en cours du nombre d'élèves, il faut connaître précisément la situation avant de décider la construction d'un nouvel établissement élémentaire :

- Évaluer l'état actuel des écoles existantes pour voir les travaux nécessaires et évaluer dans quelle mesure les capacités d'accueil scolaire correspondent aux besoins de la ville
- Discuter avec l'Inspection Académique de cette situation

Mesure 5: Installer un lieu de diffusion du Savoir pour tous.les

- Dans le cadre de la création de nouveaux lieux de citoyenneté, nous proposons d'installer dans l'actuelle Maison Claude Augé une Université Populaire, qui permettra à tous.les de s'ouvrir à de nouveaux savoirs dans le cadre de conférences, d'ateliers, etc...

3 LA CULTURE artistique

Le projet en 6 ambitions

- **Initier une grande concertation sur la politique culturelle**
- **Faciliter fortement l'accès à la culture**
- **Faciliter la création artistique locale**
- **Réanimer le lieu cardinal de la ville pour y placer la Culture**
- **Réanimer et créer les lieux culturels hors du centre**
- **Identifier le site de la salle de spectacle**

Une politique culturelle globale doit permettre un déplacement géographique autant que culturel ; un mixage qui ouvre sur ce que l'on ne connaît pas.

L'accès aux arts, à la musique, à la danse, aux arts plastiques permet l'acquisition de l'esprit critique, l'autonomie et l'ouverture à l'autre. La richesse culturelle constitue aujourd'hui un marqueur des quartiers populaires : il faut permettre l'accès de tous à la culture et aux loisirs. L'Isle-Jourdain dispose de nombreux atouts avec de nombreux lieux, places et infrastructures existantes : la MJC, la salle de concert au sein de l'école de musique, la collégiale, le musée Campanaire avec sa Halle, la bibliothèque, la base de loisirs, la salle Polyvalente, Le cinéma, L'école de musique, le vélodrome, d'autres petites salles (au Lac, et celle de Renaissance), Les 2 places centrales, le kiosque, des lieux festifs dans le centre.

Et nous avons tous constaté qu'il se passe peu de choses pour la 2^{de} ville du Gers et comparativement à d'autres communes Gersoises.

Ceci bien entendu ! sans atténuer l'importance des événements habituels (Escota e Minja entre autres).

Notre diagnostic est donc que le problème n'est pas le manque de lieux mais bien leur exploitation, leur animation.

Il faut décroisonner les pratiques actuelles minimalistes avec peu de liens et synergies.

Tous ces nombreux atouts que sont ces lieux doivent être partageables et partagés.

- Pour que chacun puisse 'sortir de chez soi' dans tous les sens du terme,
- Pour que la Rencontre et le Partage entre les habitants soient simples et réels,
- Que l'émotion soit disponible dans l'espace public

Mesure 1: Initier une grande concertation sur la politique culturelle

- La municipalité n'a pas vocation à élaborer elle-même les projets culturels mais plutôt les soutenir, les faciliter. Il faut donc organiser une grande concertation sur ce grand sujet qu'est la politique culturelle.

Mesure 2: Fortement faciliter l'accès à la culture

- Ouvrir une nouvelle médiathèque animée par des bibliothécaires en nombre suffisant et proposant l'accès gratuit aux livres, œuvres numériques et le prêt d'œuvres (artothèques). L'augmentation sera conséquente par exemple pendant les vacances scolaires.
Elle s'installera au sein de la Maison de la Culture, nommée par exemple "La halle Pierre Lasserre" en attendant qu'un nom soit choisi par tous. Elle serait située dans l'actuel Musée Campanaire
- Accentuer l'accès à la lecture, aux œuvres littéraires et artistiques, en généralisant la gratuité d'accès aux lieux culturels recevant des subventions publiques
- Organiser une collaboration avec les autres médiathèques du territoire pour offrir le maximum de plages horaires en synchronisant les ouvertures / fermetures grâce à une carte d'adhérent intercommunale
- Rendre plus accessible la culture « hors les murs » grâce au médiabus itinérant (quartiers, hameaux)
- Permettre au plus grand nombre d'accéder à un enseignement et une pratique artistique à l'école de musique, danse, théâtre, en proposant notamment une politique tarifaire liée au quotient familial et en favorisant l'accessibilité aux lieux de cours et activité
- Fortement soutenir les actuelles associations culturelles, lieu de mixité culturelle et d'éducation populaire
- A court terme réinvestir tous les lieux actuels
- Initier un nouveau festival transculturel à la hauteur de la seconde ville du Gers

Mesure 3: Faciliter la création artistique locale

- Mettre à disposition d'artistes les lieux vacants pour proposer des espaces de

- création, de fabrique, de recherche, d'exposition, d'expression, d'universités populaires, permanents ou non : dédier un tiers-lieu culturel complètement ouvert à la pratique artistique, véritable lieu de mixage simple et gratuit
- Accompagner et soutenir l'ouverture d'une pluralité de lieux culturels (y compris d'initiative privée à l'image de la galerie « Save the Art » en centre-ville) à travers toute la ville
 - Généraliser le 1% artistique dans tous les bâtiments en installant, dans chaque bâtiment public ainsi que dans les nouvelles constructions privées, des œuvres d'art
 - Favoriser l'implication citoyenne en matière de programmation artistique (cinéma, théâtre, musées...) grâce à la Maison de la Culture (Musée Campanaire) et la Maison de la Citoyenneté (actuelle maison Claude Augé)
 - Inviter les écoles à faire entrer l'art à l'école : développer des jumelages entre les structures culturelles et les écoles ; ouvrir des résidences d'artistes en milieu scolaire. Par exemple entre le collège Louise Michel et l'actuelle école de musique mais aussi les autres établissements
 - Développer les activités artistiques et culturelles dans les centres de loisirs, crèches... en lien avec les équipements, associations et artistes du territoire
 - Faire appel à des artistes pour l'ensemble de la vie municipale (illuminations, fêtes de quartier ou de ville, projets d'aménagements) grâce à des Appels à Projets
 - Transparence sur l'attribution des salles et des subventions aux associations associée à une meilleure communication sur le tissu associatif existant, une écoute et accompagnement concernant les initiatives locales
 - Équité de moyens publics entre Culture et Sports

Mesure 4 : Réanimer le lieu central de la ville pour y placer la Culture

- La place de la mairie est cardinale pour notre ville. Le Musée Campanaire deviendra "La Halle Pierre Lasserre", véritable Maison de la Culture, lieu d'expositions, de concerts, etc... tout en conservant tout ou partie de nos cloches...

Mesure 5 : Réanimer et créer les lieux culturels hors du centre

- L'école de musique, la base loisirs etc

Mesure 6 : Identifier le site de la salle de spectacle

- Ancienne caserne, à côté de l'école de musique, de la gare, du lac, autre lieu ?
- Une concertation autour de la politique culturelle aura ce point à l'ordre du jour

4 LA CULTURE sportive

Le sport et les activités physiques donnent vie aux principes de solidarité et d'émancipation collective. Fidèles à cela, nous voulons construire une politique sportive ambitieuse pour tous et toutes, quelles que soient nos origines sociales ou culturelles.

L'accès au sport et à l'activité physique de son choix doit être garanti à tout le monde, et ce, tout au long de la vie, quels que soient ses revenus, son sexe, son âge, sa couleur de peau, son attachement ou non à un culte. Sans relâche, nous agissons contre les discriminations, le racisme et la xénophobie, qui n'ont pas leur place dans notre société (voir les livrets thématiques). Le sport doit être reconnu par la République comme un droit pour toutes et tous, de la même façon que les droits à la culture, à la santé, au travail ou au logement. Si le droit à l'accès aux services publics dans d'égales conditions (desserte et tarifs) est l'un des fondements de l'État républicain, cette exigence concerne les équipements sportifs au même titre que les services postaux ou de transport. Notre projet sera de faire du « sport santé » un élément essentiel du bien-être de l'humain. Ainsi, nous promouvoir le sport par ordonnance et soutiendrons le développement des pratiques sportives faisant l'objet d'une prescription médicale. La construction et la rénovation publiques d'équipements sportifs devront désormais répondre à des contraintes environnementales fortes.

Mesure 1 : Généraliser la pratique sportive

- Réaffirmer le rôle des professeur-e-s d'EPS dans la transmission d'une éducation physique obligatoire pour toutes et tous.
- Recruter des éducateur-trice-s physiques ou sportif-ve-s en nombre suffisant afin d'assurer les missions de rééquilibrage des territoires, de garantir l'accessibilité de la pratique sportive et la structuration pérenne des associations.

- Développer le sport comme moyen d'insertion professionnelle et soutenir toutes les initiatives visant à faire du sport un vecteur de réinsertion des jeunes en difficulté en termes d'accès au travail, en s'appuyant sur des acteur-trice-s associatif-ve-s et privé-e-s, et veiller à ce que ces dispositifs fassent une large part au public féminin et aux publics en situation de handicap.
- Favoriser la gratuité pour les populations modestes et promouvoir la fixation des coûts d'accès en fonction des revenus et de la taille des familles.
- Consacrer l'apprentissage de la natation dans le cadre scolaire en rendant obligatoire un module d'au moins douze séances chaque année comme composante du programme d'enseignement de l'école primaire, avec l'objectif que tous les enfants, à l'entrée en sixième, sachent non seulement lire, écrire et compter, mais aussi nager.

Mesure 2: Construire l'égalité dans le sport

- Garantir l'égalité entre le sport féminin et le sport masculin
- Favoriser la mixité sociale dans les clubs sous forme d'appel à projets nationaux, avec un accompagnement par les directions départementales de la cohésion sociale.

Mesure 3: Pérenniser et améliorer la situation locale

Nous disposons d'un nombre intéressant d'infrastructures sportives.

Si nous n'avons pas à nous plaindre, des propositions nouvelles pourront cependant être formulées en termes de démarche et de méthode pour soutenir le développement de l'offre sportive.

Avec les occasions de partage et de plaisir offerts par la pratique du sport, il s'agira pour nous de tenir compte de ses bienfaits et d'élargir son champ d'application dans un cadre pensé, réfléchi et concerté. Afin d'améliorer ainsi les conditions de vie de certains groupes de population, en favorisant l'accès à une pratique sportive quel que soit son âge, sans négliger les plus anciens (pour lesquels des dispositifs spécifiques pourront être initiés) comme pour le public féminin. La pratique féminine est aujourd'hui favorisée dans différentes fédérations du fait de son potentiel de développement en nombre de pratiquants.

Nous favoriserons et soutiendrons toutes les initiatives en ce sens, à travers certaines incitations, tout en cherchant aussi à faire valoir ce que la pratique sportive féminine peut avoir comme particularité pour renouveler l'approche et la conception que l'on se fait du sport.

La pratique sportive et les moyens pour la mettre en œuvre doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une élaboration au niveau communal et inter-communal, en concertation avec tous les acteurs concernés.

Nous proposerons ainsi une véritable politique locale de développement et de soutien aux associations sportives et procéderons avec elles à un premier travail de diagnostic et de bilan concernant leur fonctionnement, leurs besoins, leurs attentes, et les problèmes qu'elles rencontrent aujourd'hui.

En nous appuyant sur les bienfaits du sport, nous tenterons d'élargir son champ d'application dans le plus de domaines possibles, en favorisant la promotion du sport-santé notamment.

Le sport peut être également un outil pour lutter contre l'isolement social ou l'entrée possible dans la délinquance, avec une fonction préventive. Les problèmes touchant à l'isolement des femmes sera également abordé pour imaginer des actions spécifiques avec les associations s'occupant de personnes victimes de violences. Les animateurs de la politique sportive de la ville seront associés au travail réalisé par le CLSPD, et auront ainsi un rôle à jouer en matière de prévention. Les clubs sportifs pourront également être sensibilisés aux problématiques touchant à l'accueil de différents publics et à leurs spécificités (sur les thèmes de l'enfance, de l'adolescence, du sport pour nos aînés) et à la prise en compte de la sexualité dans l'encadrement sportif, notamment chez les jeunes. Le traitement des phénomènes de violence et la sensibilisation aux problématiques de radicalisation dans le domaine sportif pourra également être abordé.

Notre projet ne sera pas de faire du sport une vitrine pour la promotion et l'image politique d'une équipe municipale, mais de mettre le sport au service de la population et de ses besoins, avec tous les avantages qu'il peut procurer, afin d'améliorer des conditions de vie parfois difficiles, et de les adoucir au mieux.

Nous souhaitons pérenniser la place sociale positive des associations de L'Isle-Jourdain, avec ce que le sport peut offrir comme opportunités diverses pour toute une communauté.

5 LA VIE ASSOCIATIVE : une richesse locale

Au vu de l'importance de la dynamique associative dans notre commune, nous nous engageons sur plusieurs mesures précises.

LA FORCE ASSOCIATIVE VISIBLE DANS TOUTES LES COMMUNES

1,5 million d'associations en France dans toutes les communes 20,5 millions de bénévoles associatifs 1,8 million de salariés associatifs 67% des Français accordent leur confiance aux associations comme acteur de la démocratie Les associations portent près de 70% des activités sportives, 40% des activités de loisirs et plus de 60% des activités sociales et Médico-sociales

SOUTIEN DES COMMUNES À LA VIE ASSOCIATIVE

Le financement venant des communes représente 11,3% des ressources associatives réparti à 27% sur l'action sociale, humanitaire, santé, 22% sur la culture, 15% sur le sport et 13% sur l'éducation, formation et insertion.

La part moyenne du financement des associations dans les budgets des communes/ EPCI est de 14%. 85% de ce financement bénéficie aux associations Employeuses.

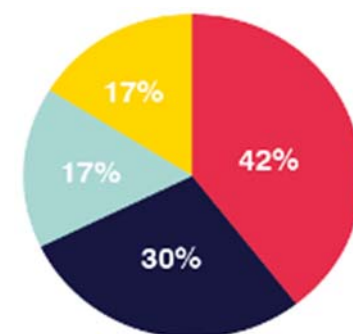
LA VIE ASSOCIATIVE EN VALEUR

Au-delà de ce que chaque association produit en termes de projets et de services rendus, les associations, dans leur diversité, sont des actrices incontournables d'un développement territorial plus solidaire :

- Elles réveillent la démocratie en proposant des lieux d'expressions citoyennes, sans opposer démocratie représentative et participative, pour une démocratie plus vigoureuse et interactive qui sait s'enrichir de toutes les formes de participation.
- Elles renforcent le lien social en offrant à tous les citoyens la capacité de dire et faire ensemble et contribuent à l'émergence d'une société plus solidaire en capacité d'offrir une place à chacun, du local à l'international, notamment via la coopération décentralisée. Elles humanisent l'économie en apportant des réponses pertinentes aux besoins sociaux pour construire une économie de demain plus durable et frugale, respectueuse des femmes et des hommes, et de l'environnement.

- Elles participent à la transition écologique par leur modèle et leurs actions. Les associations contribuent à la participation et l'accompagnement des citoyens et des collectivités, dans le changement sociétal et culturel que représente la transition écologique dans laquelle l'État et les collectivités territoriales se sont engagées et qui l'un piliers de notre projet.

Il faut aussi croiser cette analyse nationale avec LES PRIORITÉS DES CITOYENS À L'ÉGARD DU PROCHAIN MAIRE et donc celui de l'Isle-Jourdain :



- maintenir et attirer des services de proximité
- lutter contre le chômage
- développer l'action culturelle et sportive
- développer les services pour les personnes âgées

(Sources : Enquête sur les attentes municipales des Français, AMF, CEVIPOF, IPSOS, juin 2019 - Baromètre de la confiance 2009 -2019 CEVIPOF Le Paysage associatif, Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau, Dalloz, 2017)

CE QU'APPORTE LA VIE ASSOCIATIVE À UNE COMMUNE

BÂTISSEUR DE CITOYENS ENGAGÉS ET DE LA PAROLE COLLECTIVE DES HABITANTS

Les associations sont des lieux de regroupement citoyen, des lieux de citoyenneté participative en acte et les seuls espaces sans prérequis en termes d'âge ou de nationalité.

Ce sont des interlocuteurs qui structurent une parole collective, des gardes fous Démocratiques.

ACTIVATEUR DE LIEN SOCIAL

Les associations permettent de porter des projets en commun, d'inclure, animer et aussi d'intégrer les nouveaux habitants.

EXPERT DE LA RÉPONSE AUX BESOINS

Elles renforcent le lien social en offrant à tous les citoyens la capacité de dire et faire ensemble. Les associations élaborent les diagnostics et proposent des réponses aux besoins dans les communes. Elles veillent et alertent, et disposent d'une expertise d'usage notamment par les services qu'elles proposent aux habitants.

Elles sont également force de propositions pour la mise en œuvre de politiques Publiques.

POURVOYEUR D'EMPLOI

Dans certaines communes les associations sont les dernières structures pourvoyeuses d'emplois, non délocalisables, et contribuent ainsi au maintien d'activités pour les habitants.

BOOSTER D'ATTRACTIVITÉ COMMUNALE

Sport, maison de retraite, repas à domicile, crèche, cours de musique, aide aux plus démunis, spectacles, la vie associative contribue largement à l'attractivité d'une commune.

VIVIER D'ENGAGEMENT POUR LES HABITANTS ET LES ENTREPRISES

A travers les missions bénévoles et volontaires qu'elles proposent, la vie associative est un vivier d'engagement pour la commune et les autres acteurs présents sur le territoire. Elles permettent également aux entreprises de s'engager en faveur de l'intérêt général par le mécénat.

FAIRE LE CHOIX D'UN MODELE ASSOCIATIF POUR LES SERVICES D'INTERET GENERAL, C'EST :

- Choisir un acteur qui ne poursuit pas un but lucratif
- Choisir une gouvernance collective, bénévole et désintéressée
- La garantie d'un service non délocalisable
- Une accessibilité en termes de prix et de public
- Ne pas « marchandiser » les services pour tous
- Un partenaire connu et éprouvé des pouvoirs Publics

LES 20 MESURES MUNICIPALES D'UNE L'ISLE A L'AUTRE EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE LISLOISE

POUR UNE ACTION COMMUNALE VÉRITABLE PARTENAIRE DE L'ACTION ASSOCIATIVE

- 1 Reconnaître la vie associative comme un partenaire à part entière
- 2 Signer une charte d'engagements réciproques, et si ce n'est déjà fait, en assurer le suivi et l'évaluation
- 3 Engager une simplification dans les relations entre associations, communes et communautés de communes
- 4 Privilégier le soutien à l'initiative associative par le biais de la subvention plutôt que la commande publique
- 5 Définir un interlocuteur vie associative dans les communautés de communes et un espace de co-construction avec les associations
- 6 Favoriser et soutenir l'engagement bénévole
- 7 Prendre le temps de la concertation et de l'évaluation de toute politique municipale avec les associations concernées

BONNES PRATIQUES :

- Application de la circulaire du Premier Ministre de 2015 sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations
- Utilisation du CERFA unique de demande de subventions
- Mise en place de transports gratuits pour les jeunes en service civique

POUR UNE VIE COMMUNALE RICHE DE PROJETS ASSOCIATIFS

- 8 Prendre en compte le fonctionnement bénévole des associations dans le rapport qu'ont les élus avec elles
- 9 Disposer d'un espace d'information sur la vie associative dans la communication municipale
- 10 Promouvoir des achats publics responsables
- 11 Organiser un temps annuel de présentation des associations au niveau local permettant aussi un échange entre associations
- 12 Faciliter l'organisation de manifestations associatives
- 13 Former les fonctionnaires communaux sur les spécificités associatives

BONNES PRATIQUES :

- Inscription de clauses sociales et environnementales dans la commande publique de la commune
- Mise en place d'une formation d'une demi-journée pour les fonctionnaires sur la vie associative en lien avec les associations

POUR UNE VIE COMMUNALE EN SOUTIEN DES BESOINS DES ASSOCIATIONS

- 14 S'engager sur la pluri-annualité des financements des associations
- 15 Mettre à disposition des locaux et matériels
- 16 Définir des délais de paiement raisonnables pour les subventions
- 17 Rejoindre les deux dynamiques de soutien à l'emploi et à l'accompagnement des associations : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) & le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- 18 Soutenir financièrement le fonctionnement associatif, socle sur lequel on peut construire des projets
- 19 Appuyer les projets ou structures qui proposent des moyens mutualisés pour les associations
- 20 Soutenir la formation des Bénévoles
-

BONNES PRATIQUES :

- Mise à disposition d'un minibus pour les associations sportives pour leurs déplacements

- Mise en place de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) avec les partenaires.

d'Une l'Isle à l'Autre
<https://dunelislealautre.fr/>
<https://www.facebook.com/dunelislealautre>

